



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Séance du 29 septembre 2022

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de PUGET-THENIERS, légalement convoqué,
s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
M. Pierre CORPORANDY, Maire.**

Date de convocation : **22 septembre 2022**

Nombre de membres :

- En exercice : **19**
- Présents : **16**

Présents M.M. : **CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- A.M
REDELSPERGER. – PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.-
NAISONDARD J.- MICOL G.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- ZATILLA
A.- DURAND I.- LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.**

Pouvoirs M.M. : **COLLE E. à REDELSPERGER A.M.
MARTIN S. à LOMBARD M.**

Absents M.M. : **MASSOLO L.**

Secrétaire de Séance : **LIONS A.**

8. DCM N° 2022/54 – Location des garages de l'ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune a récupéré, en pleine propriété, les locaux de l'ancienne Caserne des Sapeurs-Pompiers située 2 avenue Emmanuel Signoret.

Ces locaux disposant de 6 garages, actuellement inoccupés, il propose au Conseil Municipal de les mettre à la location, sous bail précaire et révocable, à savoir :

- Garage n° 1, d'une superficie de 32 m² - 2 véhicules ;
- Garage n° 2, d'une superficie de 18 m² - 1 véhicule ;
- Garage n° 3, d'une superficie de 23 m² - 1 véhicule ;
- Garage n° 4 et 4 bis, d'une superficie de 47 m² - 2 véhicules ;

Il propose de fixer le prix du loyer mensuel à 60.00 € pour les garages pouvant accueillir un véhicule et à 120.00 € pour les garages pouvant accueillir 2 véhicules.

AR Prefecture

006-210600995-20220929-202254-DE

Reçu le 05/10/2022

Publié le 05/10/2022

Il précise les contrats de location pourront être résiliés par lettre recommandée avec accusé de réception à tout moment en respectant un préavis de 1 mois, sans justification d'aucun motif, si un projet d'aménagement de ces locaux devait être réalisé.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

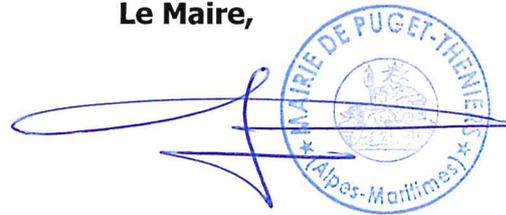
Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. Le Maire à établir les contrats de location des cinq garages, ci-dessus, énumérés.

FIXE le loyer mensuel à 60.00 € pour les garages pouvant accueillir un véhicule et à 120.00 € pour les garages pouvant accueillir 2 véhicules.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PUGET-THENIE" at the top and "(Alpes-Maritimes)" at the bottom, with a central emblem.

Pierre CORPORANDY.